

Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin juin 2019

(en mio CHF)

Nature des recettes ¹⁾	2018			2019	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	1e semestre	Total	Total	1e semestre
Recettes fiscales	66'032	50'025	68'121	69'120	53'872
Impôts	60'807	47'350	63'026	63'820	51'041
Impôt fédéral direct	21'507	17'722	22'446	22'748	18'425
Impôt anticipé (rentrées sous déduction des remboursements)	6'180	13'145	7'747	7'052	15'588
Droits de timbre	2'360	1'195	2'117	2'320	1'334
Taxe sur la valeur ajoutée	22'725	11'307	22'644	23'400	11'496
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'730	1'365	2'744	2'720	1'347
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'815	912	1'819	1'800	900
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	20	8	15	20	10
Impôt sur le tabac	2'045	991	2'081	2'095	958
Impôt sur la bière	113	51	114	113	52
Impôt sur les boissons spiritueuses	245	94	248	241	138
Supplément perçu sur le réseau	1'067	559	1'051	1'311	792
Taxes routières	2'430	1'260	2'390	2'455	1'257
Redevance, trafic des poids lourds	1'620	754	1'603	1'620	753
Redevance, routes nationales	385	300	388	395	300
Impôt sur les automobiles	425	206	398	440	204
Droits de douane	1'100	550	1'103	1'140	558
Impôt sur les maisons de jeu	275	143	274	281	153
Taxes d'incitation	1'344	646	1'250	1'354	791
Autres recettes fiscales	77	76	78	71	72

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes**: L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.
- **Remboursements**: Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre.

Droits de timbre

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Autres impôts

Pour la plupart des autres impôts les plus importants (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, redevance sur le trafic des poids lourds, redevance pour l'utilisation des routes nationales et droits de douane), le décompte se fait mensuellement. En ce qui concerne les taxes d'incitation environnementales, elles sont décomptées chaque mois ou annuellement.